

CONSEIL MUNICIPAL

15 JUILLET 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 15 juillet, le Conseil Municipal de Fougeré, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie CHABOT, Maire de Fougeré.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 11/07/2019

Etaient présents : Mmes et MM. Jean-Marie CHABOT, Françoise FRAPPIER, Michel TOURANCHEAU, Isabelle SERIN, Manuel GUIBERT, Marcel MENANTEAU, Jean-Claude HERBRETEAU, Alix ROBET, Nadine DELAUNAY, Elise GUILLET.

Absents : Dominique HERBRETEAU a donné pouvoir à Manuel GUIBERT
Yann BIRONNEAU a donné pouvoir à Isabelle SERIN
Edwige CHAMPIN a donné pouvoir à Nadine DELAUNAY,
Ludovic BOUNAUDET

Secrétaire de séance : Manuel GUIBERT

Affiché et transmis au contrôle de légalité le 16/07/2019

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion précédente

LOTISSEMENT L'OREE DU BOIS 4 : PRIX DE VENTE DES LOTS (2019-07-01)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- ✓ **APPROUVE** les prix de vente HT des 15 lots du lotissement l'Orée du Bois 4 comme suit :

lot	Superficie m ²	Superficie constructible	Superficie non constructible	Prix HT		
				SURFACE CONSTRUCTIBLE	SURFACE NON CONSTRUCTIBLE	PRIX DE VENTE TOTAL en €
Lot1	462	462	0	26 619.00 €	0.00 €	26 619.00 €
Lot 2	450	450	0	25 992.00 €	0.00 €	25 992.00 €
Lot3	452	452	0	26 448.00 €	0.00 €	26 448.00 €
Lot 4	473	473	0	27 588.00 €	0.00 €	27 588.00 €
Lot 5	496	496	0	28 956.00 €	0.00 €	28 956.00 €
Lot 6	517	517	0	30 324.00 €	0.00 €	30 324.00 €
Lot 7	711	711	0	42 480.00 €	0.00 €	42 480.00 €
Lot 8	654	654	0	38 527.00 €	0.00 €	38 527.00 €
Lot 9	456	456	0	25 992.00 €	0.00 €	25 992.00 €
Lot 10	429	429	0	24 453.00 €	0.00 €	24 453.00 €
Lot 11	468	468	0	26 676.00 €	0.00 €	26 676.00 €
Lot 12	460	460	0	26 220.00 €	0.00 €	26 220.00 €
Lot 13	415	415	0	23 655.00 €	0.00 €	23 655.00 €
Lot 14	554	414	140	23 598.00 €	6 300.00 €	29 898.00 €
Lot 15	555	225	330	12 825.00 €	14 850.00 €	27 675.00 €

- ✓ **PRECISE** que le taux de TVA en vigueur au moment des ventes s'appliquera sur ce prix et que l'acquéreur devra s'acquitter en sus des droits de mutation à titre onéreux (DMTO).

~~~~~

**LOTISSEMENT L'OREE DU BOIS 4 -  
MESURES COMPENSATOIRES / ZONE HUMIDE (2019-07-02)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE** de retenir :
  - Le cabinet GEOUEST de La Roche sur Yon pour les prestations d'étude et de suivi de la mise en œuvre des mesures compensatoires pour un montant de 4 300€ HT.
  - Le cabinet GEOUEST de La Roche-sur-Yon pour le suivi des mesures compensatoires sur 9 ans pour un montant de 4 180€ HT
  - L'entreprise ASA TP pour les travaux de création d'un cours d'eau pour un montant de 15 932€ HT
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

~~~~~

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURES :
INFORMATISATION DE L'ÉCOLE JACQUES PREVERT (2019-07-03)
APPEL A PROJET « ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE »**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir la proposition de la société SATEL basée à Angers pour le marché d'informatisation de l'école pour un montant de 12 942€ HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces constitutives du marché ainsi que tout document se rapportant à cette délibération,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à la notification du marché.

~~~~~

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR  
« L'ACHEMINEMENT ET LA FOURNITURE DE GAZ NATUREL »  
(2019-07-04)**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de l'adhésion de la commune de Fougeré au groupement de commande pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel » pour une durée illimitée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement jointe en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **DECIDER** du remboursement des frais de gestion exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **S'ENGAGE** à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents

- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget

~~~~~

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF PayFiP
(2019-07-05)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe de paiement en ligne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à PayFiP et l'ensemble des documents nécessaires à sa mise en œuvre.

~~~~~

**INFOS DIVERSES**

➤ **Affaires générales:**

- Point sur le service restauration scolaire
- Point sur le service accueil de loisirs, le PEDT et le CEJ qui sont actuellement en renouvellement.
- Projet de salle des sports : compte rendu de la visite de la salle de Sainte Cécile, programmation d'autres visites.
- Domaine communal : demande d'achat d'une partie de la parcelle ZA 184 : le dossier est à l'étude.
- Demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de La Chaize le Vicomte : Cette demande sera remise à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal.
- Représentativité des élus à l'agglomération aux prochaines élections : Le Droit commun s'appliquera. la commune aura un représentant comme actuellement.
- **MOB'ILE'YON** : M. le Maire présentera ce dispositif au Conseil après la réunion du 23 juillet au SYDEV.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30

~~~~~

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

